

L'essentiel

Plan Régional Santé Environnement

2010 /// 2013
Pays de la Loire

10 ACTIONS pour
un environnement
favorable à la santé



10 actions

pour un environnement favorable à la santé

- 1 Réduire l'exposition aux substances chimiques et allergisantes de l'air extérieur
- 2 Protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine
- 3 Améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics et les réseaux intérieurs
- 4 Réduire les expositions à l'amiante
- 5 Protéger les populations, en particulier les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments
- 6 Optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne
- 7 Identifier les zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales et agir pour diminuer l'impact sur les populations
- 8 Maîtriser et réduire les nuisances sonores à travers l'aménagement du territoire
- 9 Prévenir les risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée
- 10 Développer les actions d'éducation à la santé environnementale et la réflexion sur les risques émergents

LE PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT 2010-2013 DES PAYS DE LA LOIRE

- ▶ Elaboré dans la concertation et co-signé par le Préfet de la région Pays de la Loire, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé et le Président du Conseil régional, ce plan fixe des priorités de santé environnementale.
- ▶ Le PRSE2 a pour objectif un environnement favorable à la santé des habitants des Pays de la Loire. On entend par environnement les conditions de vie : expositions liées à l'habitat, à l'activité professionnelle... et la contamination des milieux : eau, air, sols..., au regard de l'impact qu'ils peuvent avoir sur la santé humaine.
- ▶ Le 1^{er} plan régional santé environnement 2005-2008 a permis des avancées significatives dans la région, comme par exemple la réduction d'un facteur 10 des émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle, la protection de près de 70% des captages d'eau potable, des substitutions du formaldéhyde en milieu professionnel ou la conception d'outils pédagogiques pour sensibiliser les jeunes aux risques auditifs...

DANS CETTE LOGIQUE, LE PRSE2 :

- ▶ S'appuie sur un diagnostic des enjeux locaux et sur les résultats de l'enquête de perception des habitants de la région sur l'environnement et ses effets sur leur santé (Baromètre santé environnement, Observatoire régional de la santé, 2009)
- ▶ S'inscrit dans la continuité du PRSE1
- ▶ S'articule avec d'autres plans, notamment le plan national santé environnement (PNSE2), le schéma régional climat air énergie, le plan santé travail et le plan Ecophyto 2018.

10 actions prioritaires élaborées en concertation large

- ▶ Le groupe régional santé environnement a piloté les travaux d'élaboration du plan. Il regroupe des représentants de l'État, des principales collectivités locales, d'associations de professionnels de santé, de protection de l'environnement, de patients et de consommateurs, de représentants des employeurs et du monde économique et de salariés.
- ▶ L'animation globale de la démarche a été confiée à l'équipe projet composée de l'Agence régionale de santé (ARS), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) et du Conseil régional.
- ▶ Les groupes de travail se sont réunis de septembre 2009 à janvier 2010 et ont rassemblé près de 170 personnes, relevant de 60 structures différentes.
- ▶ La consultation, de mai à juillet 2010, a montré une adhésion réelle autour du projet, constatée lors des contributions écrites et des réunions publiques organisées dans les départements (près de 150 contributions provenant de 77 structures).

L'équipe projet établira régulièrement, en lien avec les animateurs, les avancées des différentes actions à l'aide d'indicateurs prédéfinis.

Action n°1

Réduire l'exposition aux substances chimiques et allergisantes de l'air extérieur.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

- ▶ Réduire les émissions industrielles de polluants à caractère toxique dans l'air comme par exemple certains solvants chlorés (poursuite du PRSE1 et extension à d'autres substances).
- ▶ Évaluer l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique dans les principales agglomérations de la région.
- ▶ Créer un réseau régional de polliniers sentinelles : jardins témoins d'émissions de pollens allergènes représentatifs. Sur le modèle de celui situé au jardin des plantes de Nantes, ils permettront de prévenir les crises allergiques.
- ▶ Lutter contre la prolifération de l'ambrosie (plante allergène) en Pays de la Loire.

CONTEXTE & ENJEUX

De nombreuses études ont montré l'impact sur la santé de la pollution atmosphérique. En complément d'autres plans, le PRSE2 s'intéresse à certaines substances chimiques et allergisantes présentes dans l'air. Il vise la réduction des émissions industrielles dans l'air de substances à caractère toxique en Pays de la Loire (4^e région industrielle française). Quant aux pollens, un cinquième de la population y est, en moyenne, allergique.

LES ACTEURS :

Animateurs : ARS / Dreal

Pilotes d'opérations et acteurs : industriels, expertise sanitaire et universitaire, collectivités, associations, monde agricole.



Action n°2

Protéger la qualité de la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

- ▶ Finaliser les périmètres de protection autour des captages d'eau utilisés pour la production d'eau potable et inspecter les zones concernées.
- ▶ Protéger l'aire d'alimentation des 35 captages prioritaires «Grenelle» pour des actions de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants qui les alimentent (pesticides, nitrate...).
- ▶ Réduire les rejets industriels dans l'eau de substances prioritaires, à caractère toxique, persistant et bioaccumulable : diagnostic, surveillance, études technico-économiques de réduction.

CONTEXTE & ENJEUX

Le PRSE2 veut amplifier les résultats du PRSE1 qui a permis de faire passer de 49 % à 70 % le taux de protection des 495 captages de la région.

L'objectif global étant un bon état écologique des eaux en 2015...

LES ACTEURS :

Animateurs : ARS / Dreal

Pilotes d'opérations et acteurs : services de l'État, collectivités et syndicats d'eau, monde agricole, agence de l'eau, BRGM, industriels.



Action n°3

Améliorer la qualité de l'eau distribuée dans les réseaux publics et les réseaux intérieurs.



© Shutterstock

CONTEXTE & ENJEUX

La région des Pays de la Loire fait appel aux eaux de surface pour 62% des volumes prélevés pour l'eau potable. Pour garantir une eau de qualité, les usines de traitement et les réseaux doivent être de plus en plus performants et répondre à certaines bonnes pratiques.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

- Réduire la formation de sous-produits de la chloration : étude sur des installations de traitement.
- Accompagner les gestionnaires des réseaux publics : auto-évaluation de l'exploitation de réseaux, modalités d'intervention lors de casses de réseaux, repérage des puits privés...
- Former les acteurs pour le maintien de la qualité de l'eau dans les réseaux intérieurs : bureaux d'études, plombiers chauffagistes.



LES ACTEURS :

Animateur : ARS

Pilotes d'opérations et acteurs : services de l'État, conseils généraux, collectivités et syndicats d'eau, agence de l'eau, experts, organisations professionnelles.



© ARS

Action n°4

Réduire les expositions à l'amiante.



CONTEXTE & ENJEUX

Dans la région, 33% des maladies professionnelles liées à l'amiante concernent les professions du bâtiment du second œuvre : d'importants risques d'exposition existent encore sur les chantiers. La collecte des déchets est une étape sensible qui nécessite de sensibiliser les professionnels et le grand public.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

- ▶ Informer les professionnels (activité de multiservices, couverture, plomberie...) du risque lié à l'amiante lors d'activités et d'interventions sur les matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.
- ▶ Informer le public en le sensibilisant à l'existence et au risque amiante lors d'exécution de travaux au domicile.
- ▶ Informer, sensibiliser et former sur la collecte et le traitement des déchets en petites quantités.

LES ACTEURS :

Animateur : Direccte
Pilotes d'opérations et acteurs : organisations professionnelles, Carsat, OPPBTP, Conseil régional, Dreal, ARS, gestionnaires immobiliers, collectivités, chambre régionale d'agriculture.



© DIRECCTE

Action n°5

Protéger les populations, en particulier les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

- ▶ Sensibiliser le grand public, les scolaires et les gestionnaires d'établissements pour enfants.
- ▶ Mettre en place le conseil médical en environnement intérieur auprès de patients allergiques ciblés en consultation médicale.
- ▶ Créer un module sur la qualité de l'air à l'intérieur des locaux au concours professionnel Gaz de centres de formation pour apprentis.
- ▶ Mener des campagnes expérimentales de mesures de la qualité de l'air dans des crèches et établissements scolaires.
- ▶ Former le personnel des établissements scolaires aux règles d'hygiène et de sécurité.
- ▶ Repérer et diagnostiquer les bâtiments accueillant des enfants situés sur des sites potentiellement pollués.
- ▶ Accompagner la mise en place de la réglementation sur le radon (gaz radioactif naturel).

CONTEXTE & ENJEUX

Nous passons jusqu'à 90 % de notre temps à l'intérieur des bâtiments. Dans ces conditions, la protection des populations sensibles contre les polluants intérieurs devient un enjeu majeur, en priorité dans les établissements accueillant des enfants. Dans ce domaine, il faut agir mais aussi poursuivre les études et les campagnes de mesures.

LES ACTEURS :

Animateur : ARS

Pilotes d'opérations et acteurs : Conseil régional, Ademe, Rectorat, CHU, Air Pays de Loire, organisations professionnelles du bâtiment, services de l'État, associations, collectivités.



Action n°6

Optimiser l'organisation et la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne.



© ARS

CONTEXTE & ENJEUX

L'habitat indigne demeure un problème douloureux mais difficile à repérer et à résoudre. Le PRSE2 propose donc de mieux identifier les besoins, et de renforcer la coordination des acteurs sociaux, techniques et financiers (pôles départementaux, réseau régional).

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

- ▶ Réaliser un état des lieux des situations d'indignité en croisant les données disponibles.
- ▶ Mettre à jour et approfondir l'étude sur le parc privé potentiellement indigne.
- ▶ Analyser les dispositifs et procédures existants localement et les conditions de mise en œuvre des outils opérationnels.
- ▶ Créer un réseau régional d'échange, favoriser une culture commune par le partage d'outils et indicateurs communs.
- ▶ Développer l'information sur la lutte contre l'habitat indigne (guide, plaquette, formation).



LES ACTEURS :

Animateurs : Dreal / ARS

Pilotes d'opérations et acteurs : services de l'État, Anah, conseils généraux, caisses d'allocation familiales, mutuelles, collectivités, associations, opérateurs.



© ARS

Action n°7

Identifier les zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales et agir pour diminuer l'impact sur les populations.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

- ▶ Mener une étude expérimentale sur Nantes et identifier des zones de cumul d'exposition aux nuisances environnementales.
- ▶ Décliner la méthodologie du ministère de l'écologie permettant l'identification éventuelle de zones de cumul à l'échelle régionale.
- ▶ Définir des plans de gestion de ces zones.

CONTEXTE & ENJEUX

Le PRSE2 confirme, en inscrivant la réduction des inégalités environnementales comme un de ses axes forts, la Charte de l'environnement de 2005 : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». Il s'agit, dans cette action d'identifier toutes les zones où, justement, des populations vivent dans un environnement déséquilibré...

LES ACTEURS :

Animateur : Dreal

Pilotes d'opérations et acteurs : Ville de Nantes, organismes de recherche et de collecte de données, collectivités, associations.



Action n°8

Maîtriser et réduire les nuisances sonores à travers l'aménagement du territoire.



© DREAL

CONTEXTE & ENJEUX

1 habitant sur 2 déclare être gêné par le bruit à son domicile, les transports étant la source principale (65%). Il convient de résorber les zones de forte exposition. Pour l'avenir, le PRSE2 propose d'intégrer la maîtrise et la réduction des nuisances sonores en amont des projets.

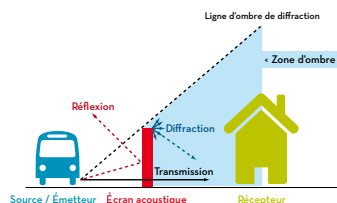
PRINCIPALES OPÉRATIONS :

- Résorber les zones de forte exposition au bruit des transports via les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (État, collectivités, agglomérations).
- Réaliser une enquête de perception de l'impact auprès d'habitants ayant bénéficié de mesures de lutte contre le bruit sur un site pilote.
- Informer les aménageurs sur les techniques innovantes permettant de limiter le bruit engendré par les infrastructures de transport.
- Sensibiliser les aménageurs pour mieux intégrer le bruit en amont des projets.
- Former les acteurs de la construction en favorisant une approche globale du bâtiment : acoustique, énergétique, qualité de l'air.

LES ACTEURS :

Animateurs : Dreal / ARS

Pilotes d'opérations et acteurs : services de l'État, collectivités, Ademe, CETE, maîtres d'ouvrage d'infrastructures, organisations professionnelles du bâtiment.



© D'après d'un guide édité par l'ADEME.

Action n°9

Prévenir les risques liés à l'écoute de la musique amplifiée.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

- ▶ Accompagner la déclinaison du nouveau programme d'éducation musicale en matière de protection de la fonction auditive par la promotion et l'évaluation des outils mis à disposition des établissements scolaires.
- ▶ Sensibiliser les responsables des lieux de formation et de diffusion de la musique amplifiée, notamment l'ensemble des directeurs des écoles de musique de la région et les locaux de répétition de musique actuelle.
- ▶ Garantir la prise en compte de ce risque dans les discothèques et les salles de concert.

CONTEXTE & ENJEUX

L'écoute de la musique amplifiée (baladeurs, concerts...) peut causer de graves dommages auditifs : 11 % des lycéens souffriraient ainsi de troubles précoces. Quant aux musiciens, 30 % des professionnels et 17 % des amateurs seraient également affectés.

LES ACTEURS :

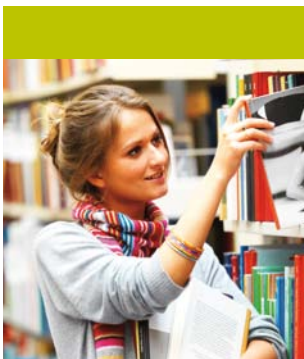
Animateur : ARS

Pilotes d'opérations et acteurs : Rectorat, services de l'État, conseil régional, mutuelles, conseils généraux, collectivités locales, associations.



Action n°10

Développer les actions d'éducation à la santé environnementale et la réflexion sur les risques émergents.



© Shutterstock

CONTEXTE & ENJEUX

Informar, sensibiliser, inciter, communiquer, former, éduquer, échanger... La santé environnementale a besoin, pour se développer de l'appui de tous les acteurs, privés et publics, et de créer des réseaux de ressources.

PRINCIPALES OPÉRATIONS :

- Articuler les centres de ressources existants sur l'éducation à la santé et à l'environnement : réseau ORS-Ireps-registre du cancer, centres de documentation pédagogique, réseau Graine, centres permanents d'initiatives pour l'environnement.
- Réaliser une synthèse des constats du Baromètre santé environnement de 2007 – enquête de perception des ligériens de l'environnement et des risques sanitaires associés / reconduire l'enquête en 2014.
- Valoriser les actions menées par les collectivités locales de la région au cours d'un colloque sur la santé environnementale, notamment les risques émergents.
- Accompagner la mobilisation des associations sur le champ de la santé environnementale.
- Participer au protocole national de prise en charge spécialisée des hypersensibles aux champs électromagnétiques.

LES ACTEURS :

Animateurs : ARS, Dreal et Conseil régional

Pilotes d'opérations et acteurs : Rectorat, centres de ressources documentaires, collectivités, associations, CHU de Nantes, Observatoire régional de la santé.



© MEEDDM Arnaud Bourissou

Les 10 bons réflexes à adopter du plan national santé environnement (PNSE2)

- 1 **Aérez votre logement** au moins 10 minutes par jour et davantage quand vous bricolez, cuisinez, faites le ménage, faites sécher votre linge à l'intérieur ou prenez une douche ou un bain.
- 2 **N'entravez pas le fonctionnement des systèmes d'aération** et entretenez les régulièrement.
- 3 **Ne fumez pas à l'intérieur** en présence d'enfants, même fenêtres ouvertes.
- 4 **Faites vérifier les appareils de combustion** et les installations par un professionnel, chaque année avant le début de l'hiver
- 5 **Évitez d'utiliser les chauffages d'appoint** combustibles mobiles en continu et les groupes électrogènes à l'intérieur
- 6 **Respectez les doses d'utilisation et les modes d'emploi des produits d'entretien**, d'hygiène et de bricolage, conseillés sur l'étiquette

Sur quels produits dois-je être particulièrement vigilant ?

- 7 **Travaux** : les produits de bricolage (peinture, colle...), certains matériaux de construction (laines de verre...) peuvent dégager des éléments toxiques pendant et après les travaux. Aérez la pièce, même plusieurs mois après les travaux. Soyez encore plus vigilants pour les femmes enceintes et les enfants.
- 8 **Diagnostics plomb et amiante** : les activités de bricolage sur des matériaux contenant de l'amiante (dalles de sol, plafonds...) ou du plomb (peintures) sont susceptibles de libérer ces éléments dans l'air. Des diagnostics sont obligatoires à l'achat d'un logement. Faites appel à des professionnels pour réaliser des travaux.
- 9 **Nouveaux meubles** : certains meubles, en aggloméré de bois par exemple, dégagent des substances chimiques pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines après l'ouverture de l'emballage. Aérez largement les premiers jours suivant l'installation d'un nouveau meuble.
- 10 **Ménage** : Produits ménagers, bougies parfumées, encens, produits de jardinage, produits cosmétiques et d'hygiène contiennent des substances chimiques qui peuvent présenter des risques pour la santé. Aérez très largement pendant et après vos activités de nettoyage, limitez vous aux quelques produits indispensables et réduisez les quantités utilisées.

**Plan
Régional
Santé
Environnement**

2010 // 2013
Pays de la Loire

**10 ACTIONS pour
un environnement
favorable à la santé**



Retrouvez le PRSE2 sur internet

www.ars.paysdelaloire.sante.fr

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

**L'animation globale du PRSE2
a été confiée à l'équipe projet :
ARS, DREAL, DIRECCTE, Conseil régional**

